

COMMUNE D'ANOUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales  
Décisions budgétaires  
N° 07.05.01

Séance du 17 mars 2021

L'an deux- mil vingt-et-un, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

### Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation  
11 / 03 / 2021

Date d'affichage  
19 / 03 / 2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

### Travaux de création d'une citerne à incendie

Mr le Maire indique au conseil, que la création d' une citerne à incendie Rue du Moncé est envisagée.

Un devis a été sollicité auprès de la société THEBA pour un montant HT de 45 000 euros soit 54 600 euros TTC.

Il faut ajouter à ce devis le coût de l'achat du terrain où sera construite la citerne soit 1 740 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , décide :

- d'émettre un avis favorable au projet de création d'une citerne à incendie rue du Moncé

- d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021

**Le financement attendu est de 47 240 X 40 % = 18 896 euros**



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG

COMMUNE D'ANOUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales  
Décisions budgétaires  
N° 07.05.02

Séance du 17 mars 2021

L'an deux- mil vingt-et-un, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

### Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation  
11 / 03 / 2021

### Réalisation de plateaux surélevés rue Pasteur

Date d'affichage  
19 / 03 / 2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

././....

et publication du :

././....

Mr le Maire indique au conseil qu'il serait souhaitable d'installer des ralentisseurs dans la rue Pasteur, à la demande des riverains.

En effet cette route est très fréquentée et la limitation de vitesse n'est pour la plupart du temps pas respectée.

Un devis a été sollicité auprès de la société EUROVIA pour un montant de 24 096, 89 euros HT soit 28 916, 27 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'émettre un avis favorable au projet de réalisation de plateaux surélevés rue Pasteur

- d'autoriser Mr le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions

au titre de la DETR 2021

**Le financement attendu est de 24 096, 89 X 40 % = 9 638, 75 euros**

au titre du Fonds Amendes de police

**Le financement attendu est de 24 096, 89 X 40 % = 9 638, 75 euros**



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG

COMMUNE D'ANOUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Autres domaines  
de compétence par thème**  
**Domaine de compétences  
des communes**  
**N° 09.01.03**

**Séance du 17 mars 2021**

L'an deux- mil vingt-et-un, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

### **Etaient présents :**

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

### **Procurator(s) :**

### **Etai(ent) absent(s) :**

### **Etai(ent) excusé(s) :**

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

### **Date de convocation**

11 / 03 / 2021

### Convention avec le département

### **Date d'affichage**

19 / 03 / 2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

Concernant la réalisation d'un plateau surélevé rue Pasteur, le projet étant sur la RD 149 , il convient de signer avec le département de Meurthe et Moselle une convention de gestion du domaine public routier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



COMMUNE D'ANOUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commande public  
Délégation de service  
N° 01.02.04

Séance du 17 mars 2021

L'an deux- mil vingt et un ,le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

### Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MACIOTTA Sylvie

### Date de convocation

11 / 03 / 2021

### Groupement de commandes avec l'OLC

### Date d'affichage

19 / 03 / 2021

Sur proposition du Maire ,

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la constitution d'un groupement de commandes proposé par Orne Lorraine Confluences.

et publication du :

.././....

Ce groupement de commandes portera sur quatre lots :

- LOT N°1 : Vérification des systèmes de sécurité incendie
- LOT N° 2 : Vérification et acquisition de défibrillateurs
- LOT N° 3 : Vérification des aires de jeux et agréés sportifs
- LOT N° 4 : Contrôle électrique et / ou gaz

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a émis un avis favorable à l'intégration de la commune au sein de ce groupement de commandes.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



COMMUNE D'ANOUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Urbanisme  
Document d'urbanisme  
N° 02.01.05

Séance du 17 mars 2021

L'an deux- mil vingt et un ,le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

### Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

### Procurator(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation  
11 / 03 / 2021

### Demande de maintien de la zone 1AU Les Vignottes au projet de PLUIH de l'OLC

Date d'affichage  
19 / 03 / 2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Dans le cadre de l'élaboration du PLUIH de la communauté de communes OLC, le Maire rappelle que les services de l'Etat et la chambre d'Agriculture demandent que de nombreuses zones 1AU et 2AU soient retirées du projet.

Notre commune est concernée par la zone 1AU Les Vignottes.

Un courrier a été adressé à OLC au Vice- Président en charge de l'Urbanisme pour demander le maintien de cette zone 1AU Les Vignottes au projet de PLUIH.

Un prochain comité de pilotage doit statuer prochainement sur ces projets de suppression.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, exige le maintien de la zone 1AU Les Vignottes au projet de PLUIH de la communauté de communes.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



COMMUNE D'ANOUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Urbanisme  
Document d'urbanisme  
N° 02.01.07

Séance du 17 mars 2021

L'an deux- mil vingt et un ,le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

### Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation  
11 / 03 / 2021

Date d'affichage  
19 / 03 / 2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

### Réalisation d'un lotissement / Cession des parcelles

Le Conseil Municipal a validé l'acquisition des plusieurs parcelles pour la réalisation d'un lotissement.

Après plusieurs réunions de travail, la SARL E2R 1a rue Mondon à BRIEY dont le gérant est Monsieur KLAA, a fait une proposition d'aménagement jointe en annexe.

Le conseil est invité à délibérer pour :

- VALIDER la cession des parcelles AB 166, AB 164, AB 163, AB 160, AB 161, AB 162, AB 159, AB 156, AB 174, AB 40, AB 41 , AB 42 , AB 50 , AB 51 , AB 154, AB 157 , AB 158 , AB 37 , AB 38

- Pour ces parcelles seules parties situées en zone 1AU sont concernées, les parties situées en zone NJ restent la propriété de la commune.

- La cession se fait au prix de 85 000 euros , incluse à la SARL E2R ou toute personne morale qu'il se substituera et dans laquelle il sera nécessairement associé.

- Concernant les parcelles AB 39 , AB 153 , AB 155, AB 173, AB 172 , AB 171et AB 167, parcelles non acquises par la commune, la SARL E2R se chargera de les acquérir le cas échéant.

- PRECISER que le terrain ne pourra pas faire l'objet d'une cession de la part de l'acquéreur susvisé avant la réalisation des aménagements prévus dans le permis d'aménager sauf application des dispositions du code de l'urbanisme relatives aux modalités de cession des lots dans le cadre d'un permis d'aménager.

- AUTORISER le Maire à signer un compromis avec les conditions



suspensives suivantes ( réalisation des conditions dans un délai de 9 mois à compter de la signature d'un compromis)

- Obtention d'un permis d'aménager purgé de tous recours
- Obtention d'un prêt bancaire
- Obtention d'un rapport d'archéologie préventive ne nécessitant pas l'obligation de réaliser des fouilles supplémentaires

- AUTORISER l'acquéreur à déposer son permis d'aménager conforme au schéma de principe en annexe, à savoir 16 lots et 16 places de stationnement.

- Préciser que le compromis devra être signé dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la présente et que le dossier de permis d'aménager comportant l'ensemble des pièces devra être déposé en mairie d'ANOUX par l'acquéreur dans le délai de 6 mois à compter de la notification de la présente, faute de quoi la présente délibération sera caduque.

- SOLLICITER la mise en place d'une faculté de réméré avec restitution du prix de vente, le cas échéant, après déduction :

- d'une indemnité fixée par FRANCE DOMAINE et correspondant à la moins-value apportée le cas échéant au terrain de l'acquéreur
- des frais liés au transfert du bien à la commune

- PRECISER que la faculté de réméré s'appliquera dans les conditions suivantes : non réalisation des travaux de viabilité provisoire dans un délai de 12 mois à compter de l'obtention du permis d'aménager

- PRECISER que l'acte de vente précisera qu'en cas d'application de la faculté de réméré, le permis d'aménager, le cas échéant délivré, pourra faire l'objet d'une annulation par Monsieur le Maire

- AUTORISER le Maire à signer le compromis et l'acte notarié ainsi que tous documents utiles

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG



COMMUNE D'ANOUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Urbanisme  
Document d'urbanisme  
N° 02.01.06

Séance du 17 mars 2021

L'an deux- mil vingt et un ,le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

### Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

### Procurat ion(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MACIOTTA Sylvie

### Date de convocation

11 / 03 / 2021

## Réalisation d'un lotissement

### Date d'affichage

19 / 03 / 2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Le Maire a précisé qu'après plusieurs réunions de travail avec Mr Belkacem KLA A, gérant de la société SARL E2R, il est proposé au conseil de se prononcer sur le principe du projet et sur les modalités de la cession.

Le Conseil, après lecture par le Maire du projet de délibération de cession de terrains décide de l'autoriser à réaliser les démarches nécessaires.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG

